

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

Secrétaire de séance : CREBESSEGUES Étienne

Délibération n° 2024 006

OBJET : PERSONNEL GROTTES – CREATION DE POSTES

Au vu de l'évolution du nombre des visiteurs des Grottes et afin de fidéliser le personnel, Michèle BONNIN, Adjointe en charge des grottes propose à l'assemblée la création de deux postes annualisés à 800 heures chacun.

Il est en effet difficile de combiner les visites de plus en plus nombreuses avec le nombre de guides touristiques actuel. Le fait d'avoir une personne en plus permettra d'adapter au mieux le planning.

Le poste CAE / PEC ne sera pas pris en compte cette année.

Ces deux postes auront pour vocation de travailler principalement durant la haute saison mais également durant les manifestations ponctuelles.

Michèle BONNIN propose donc de créer ces deux postes dans les conditions suivantes :

- Agents contractuels
- Poste annualisé 800 heures par an.
- Indice Brut : 371
- Indice Majoré : 369

Après concertation, le conseil municipal, valide la création des deux postes dans les conditions précitées.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

